

Président : Jean-Marie LAVOISIER 03.60.39.10.01 – 06.75.79.40.83 – mail : jean-marie.lavoisier@laposte.net

Secrétaire : Nadine PICART 06.62.83.22.27 – mail : P_nadine@aol.fr

Trésorière : Pascale SAGNET 06.69.26.57.93 – pascale-sagnet@orange.fr

EXPO PEINTURE, SCULPTURE, PHOTOGRAPHIE

ART NUMERIQUE ET VITRAIL

Conditions de participation pour l'ensemble des Exposants

Admission :

L'exposition réunira des œuvres de Peinture, Sculpture, Photographie, Art Numérique, et Vitrail. Les copies décalquées et les repiquages sont exclus. Les artistes sont tenus de présenter des œuvres différentes de celles exposées au salon 2019.

Les œuvres devront être parfaitement identifiables (Auteur et titre). Elles devront être munies d'un système d'accrochage. Aucune réclamation ne sera admise en cas de détérioration.

Cette exposition se déroulera **le samedi 16 Mai 2020 de 14h00 à 18h00** et **le dimanche 17 Mai 2020 de 10h00 à 18h00** salle Philippe Dransart place Jean-Moulin à Béthisy St Pierre.

Droits d'accrochages : Pour les tableaux : Une participation de 15 € pour la 1^{ère} face de grille (1l x 2h) la deuxième face à 10€ puis 5€ les autres faces de grille. 15€ la table de 2,50 mètre, la deuxième table à 10€. Les règlements seront effectués par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Association Loisirs et Culture Léo Lagrange Béthisy St Pierre et ses environs et joint au bordereau d'inscription.

Droits des œuvres : Pour la bonne tenue de l'exposition l'accrochage relèvera de la responsabilité de notre association. Pour figurer au catalogue, les bordereaux d'inscription accompagnés du chèque devront nous parvenir impérativement **avant le 17 avril 2020**.

L'association se réserve le droit d'exclure toute œuvre pouvant nuire à l'ordre public ou dérogeant à l'esprit de l'association.

Emplacement des œuvres : Elles seront mises en place par les membres de l'Association selon l'ordre d'arrivée des exposants, **le samedi 16 entre 8h00 et 12h00**. Toute œuvre une fois admise ne pourra être ni changée ni retirée avant la fin de l'exposition. La présence des exposants auprès des œuvres est souhaitée.

Retrait des œuvres : Le retrait des œuvres se fera **le dimanche 17 Mai après l'attribution du prix du Public après 18h00**. L'association déclinera toute responsabilité pour les œuvres restées en souffrance.